



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 135/2025

A LA SOCIETE DE GESTION DE PEAGE AU CONGO SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° T02/CGPMP/PROGOU/4/P.TSH/2022, conclu avec la Province de la Tshopo, pour un montant total hors taxe de dollars américains vingt-cinq millions deux cent soixante-neuf mille trois cent treize, trente-cinq centimes (USD 25 269 313,35) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cent septante six mille huit cent quatre-vingt-cinq, dix-neuf centimes (USD 176 885,19), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 21/07/2025.

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement

Directeur Général